



# Procès-Verbal

## CAC

Lundi 30 juin 2025

Approuvé en CAC du 1<sup>er</sup> décembre 2025

**Université  
Paris Nanterre**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL ACADEMIQUE DU 30 JUIN 2025  
FORMATION PLÉNIÈRE**

**Étaient présents :**

Mme ROLLAND-DIAMOND, Présidente de l'Université Paris Nanterre

Mme JELEVA, Vice-présidente chargée de la commission de la formation et de la vie universitaire

**MEMBRES ÉLUS DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE**

**COLLÈGE A**

M. BAUDRY (Agir pour Nanterre)

Mme ODDO (Nanterre, une ambition solidaire)

**COLLÈGE B**

M. BENUCCI (Nanterre, une ambition solidaire)

Mme CUBEDDU (Nanterre, une ambition solidaire)

Mme FOURAULT-CAUET (Nanterre, une ambition solidaire)

Mme LEROUX (Nanterre, une ambition solidaire)

**COLLÈGE BIATSS**

Mme DE CHAMBORANT (La voix de tous)

M. RAT (SGEN-CFDT)

Mme STOYANOV (CGT Paris Nanterre)

**COLLÈGE USAGERS CFVU**

M. DESPEAUX (UNEF : pour nos semaines de révision et contre la sélection)

M. SOUSA GOUVEIA (L'Alternative : POUR nos conditions d'études, CONTRE la précarité)

Mme MARTI (UNEF, le syndicat étudiant : contre la sélection et la hausse des frais d'inscription !)

M. PIRON-PALLISER (UNEF : pour nos semaines de révision et contre la sélection)

**PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES**

## MEMBRES ÉLUS DE LA COMMISSION RECHERCHE

### COLLÈGE A

Mme CARANDELL (Nanterre, une ambition solidaire)

Mme DUCROCQ (Nanterre, une ambition solidaire)

M. DUFLO (Nanterre, une ambition solidaire)

M. FOLUS (Agir pour Nanterre)

Mme HEINTZ (Nanterre, une ambition solidaire)

M. JULIEN (Nanterre, une ambition solidaire)

Mme MARTIN (Nanterre, une ambition solidaire)

M. SERAPHIN (Nanterre, une ambition solidaire)

Mme SINARDET (Agir pour Nanterre)

M. SOULIER (Agir pour Nanterre)

M. VERLHIAC (Agir pour Nanterre)

### COLLÈGE B

M. COSNITA-LANGLAIS (Nanterre, une ambition solidaire)

Mme LE GRAND-TICCHI (Nanterre, une ambition solidaire)

### COLLÈGE C

M. BARRET (Nanterre, une ambition solidaire)

M. BENKALFATE (Agir pour Nanterre)

Mme ROCCATI (Nanterre, une ambition solidaire)

### COLLÈGE D

Mme BOUCHAREB ICARD (Nanterre, une ambition solidaire)

### COLLÈGE E

Mme DEBOIS (La voix de tous)

### COLLÈGE F

### COLLÈGE USAGERS

M. SIVAPRAGASSAM (UNEF pour un financement de la recherche à la hauteur des besoins)

Mme COUJOU (CGT-CECPN, contre la précarité, pour une université démocratique)

M. DUTHOIT (CGT-CECPN, contre la précarité, pour une université démocratique)

Mme LAFFARGUE (CGT-CECPN, contre la précarité, pour une université démocratique)

### COLLÈGE DES PERSONNALITÉS

#### EXTÉRIEURES

DIRECTIONS GÉNÉRALES DES SERVICES    DIRECTEURS ET DIRECTRICES DES UFR ET D'INSTITUTS    MEMBRES INVITÉS

Mme SANCHEZ-MONDESIR (DGSA  
chargée des ressources humaines) M. COLLARD  
(Directeur UFR SSA)

M. VANHULLE (DAJI)  
Mme DE BEARN (DAJI)  
M. CORONT DUCLUZEAU (DAJI)  
Mme POPELIER  
(cheffe SPE)

## SOMMAIRE

<b>I – DÉLIBÉRATIONS ET AVIS .....</b>	<b>6</b>
1) APPROBATION DU PV DU CAC DU 02 DECEMBRE 2024 .....	6
2) MODIFICATION DE L'UNITE DE RECHERCHE LEGS.....	6
3) CONVENTION DE COTUTELLE RELATIVE A L'UNITE DE RECHERCHE « SOPHIAPOL » .....	7
<b>II – ÉLECTIONS .....</b>	<b>8</b>
ÉLECTION DES MEMBRES DE LA SECTION DISCIPLINAIRE COMPETENTE A L'EGARD DES USAGERS .....	8
<b>III – INFORMATIONS.....</b>	<b>9</b>
PRESENTATION DES MODIFICATIONS APORTEES AUX CLAUSES DES CONVENTIONS INTERNATIONALES (RESPECT DES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE L'ESR ET PROTECTION DES PERSONNES / PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES) .....	9
4) INFORMATION SUR LE PROJET DE STATUT DE LA PERSONNE ELUE, DESIGNEE, NOMMEE.....	9
5) BILAN DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2024-2025 DU PLAN D'ACTION SUR L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ET LA NON-DISCRIMINATION .....	9

---

*La séance du Conseil académique de l'Université Paris Nanterre est ouverte à 13 heures 23 sous la présidence de Mme ROLLAND-DIAMOND.*

---

La Présidente remercie les élus de leur présence. Il est important de tenir des conseils académiques à intervalles réguliers.

Mme MARTI signale que l'UNEF a envoyé une demande d'ajout à l'ordre du jour.

La Présidente précise que la demande a été envoyée à 10 heures le matin même. Elle lui laissera la parole en fin de séance.

Pour Mme MARTI, il y a une contradiction entre le fait de déposer des documents hors des délais réglementaires et refuser des demandes de point à l'ordre du jour.

La Présidente ne lui a pas donné la parole.

## I – DÉLIBÉRATIONS ET AVIS

### 1) Approbation du PV du CAC du 02 décembre 2024

*Ce point est reporté.*

### 2) Modification de l'Unité de recherche LEGS

Mme BRUGEILLES explique qu'il s'agit de sortir de l'UMR<sup>1</sup> LEGS. Le laboratoire d'études de genre et de sexualité a été créé en 2015 et avait pour tutelle Paris VIII, Paris Nanterre et le CNRS<sup>2</sup>. Il n'a jamais été très attractif pour les enseignants-chercheurs de l'établissement, ce qui ne veut pas dire que ce thème n'est pas traité à l'Université Paris Nanterre (GIS Genre, Institut Émilie-du-Châtelet). Le comité du Hcéres<sup>3</sup> a refusé le rapport d'auto-évaluation du LEGS, le jugeant d'une qualité insuffisante, en lien avec les problèmes de gouvernance et de conflit. Le CNRS a décidé de quitter la gouvernance. Il apparaissait comme une évidence que l'Université Paris Nanterre se retirerait, puisqu'au moment de l'évaluation, il n'y avait plus d'enseignant de l'établissement. Paris VIII tente de soutenir et relancer cette unité de recherche intéressante.

En l'absence de remarques, la Présidente donne lecture des procurations avant d'ouvrir le vote :

- De M. Baudry à Mme Gadot ;
- De Mme Le Grand-Ticchi à M. Burokur ;
- De Mme Isidro à M. Rolland ;
- De Mme Lebarbier à M. Soulrier ;
- De M. Julien à Mme Jeleva ;
- De M. Seraphin à M. Ferhat ;
- De M. Vasram à M. Rat ;
- De M. Folus à M. Verliac ;
- De Mme Severo à Mme Bruegues ;
- De Mme Cluzel-Metayer à Mme Bruegues ;
- De M. Piron à Mme Marti ;
- De Mme Heintz à M. Duflo ;
- De M. Thouvenel à Mme Oddo ;
- De Mme Roccati à M. Rolland ;
- De Mme Seydi à Mme Marti ;
- De M. Benkalfate à M. Demichel ;
- De Mme Buta à M. Despeaux ;
- De Mme Patrelle à M. Despeaux ;
- De Mme Karlowski à Mme Magand.

---

<sup>1</sup> Unité mixte de recherche.

<sup>2</sup> Centre national de la recherche scientifique.

<sup>3</sup> Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

*Les résultats du vote sont les suivants :*

**Le Conseil académique émet à l'unanimité un avis favorable sur la modification de l'Unité de recherche LEGS.**

**Pour : 37**  
**Contre : 0**  
**Abstentions : 15**

### **3) Convention de cotutelle relative à l'Unité de recherche « Sophiapol »**

Mme BRUGEILLES indique que deux chercheurs du LEGS ont demandé à rejoindre une unité de recherche de Nanterre, le Sophiapol. Des conventions d'accueil ont d'abord été élaborées. Cependant, dans ce cadre, ni Paris VIII ni le ministère ne souhaitait leur donner de subvention et ces chercheurs avaient accès aux offres d'appui à la recherche uniquement de l'Université Paris Nanterre. Il est donc proposé de faire une convention de cotutelle entre les deux universités, ce qui veut dire que les enseignants-chercheurs vont pouvoir encadrer des doctorants, avoir des allocations doctorales, candidater aux subventions dans leur propre université. Cette convention servira de test pour les trois autres unités de recherche en cotutelle avec Paris VIII.

M. GIRAUD demande si cela ouvre des accès à Paris VIII pour les enseignants de Sophiapol Nanterre.

Mme BRUGEILLES répond par la négative. Les collègues de Paris VIII pourront candidater à tous les guichets de leur université, ce que, dans l'autre option, ils ne pouvaient plus faire.

M. FERHAT vérifie que rien ne change pour les directions de thèse : les étudiants continuent à être dans l'université de rattachement administratif de l'enseignant concerné.

Mme BRUGEILLES le confirme.

*Les résultats du vote sont les suivants :*

**Le Conseil académique émet à l'unanimité un avis favorable sur la convention de cotutelle relative à l'Unité de recherche « Sophiapol ».**

**Pour : 37**  
**Contre : 0**  
**Abstentions : 15**

\*\*\*

La Présidente donne la parole aux élus de l'UNEF.

Mme MARTI alerte sur l'intensification de la sélection à l'Université Paris Nanterre. En 2024, 16 % des formations de l'établissement ont un taux d'accès à 90 % ou plus contre 64 % en 2018 ; 23 % des formations ont moins de 30 % d'accès contre 3 % en 2018. L'établissement participe aux politiques gouvernementales qui augmentent la sélection sociale et font en sorte que les jeunes des quartiers populaires ou issus de l'immigration n'accèdent pas aux bancs de l'université. L'UNEF demande un rendez-vous pour résoudre les premiers cas de « sans-facs ». Cette politique conduit à des pratiques répressives illégales révélées dans l'article de *Street Press* (surveillance et fichage des militants), qui ont pour but de faire taire les mobilisations étudiantes. L'UNEF va porter cette affaire au tribunal.

La Présidente souligne qu'il n'y a pas de durcissement de la sélection. L'établissement maintient le même système d'admission : examen collégial avec un rôle prépondérant des commissions pédagogiques et regard plus bienveillant sur les situations particulières. Elle salue le fait que les élus de l'UNEF aident à rédiger les recours des « sans-facs », mais estime qu'il n'y a pas lieu d'avoir de rendez-vous hors des procédures établies collectivement. Les principes cardinaux sont l'égalité de traitement et le refus des passe-droits. Un certain nombre de recours trouvent une issue favorable. Il n'est pas possible d'accueillir davantage d'étudiants que les capacités d'accueil. Les accusations portées en permanence par l'UNEF sont une atteinte à l'intégrité morale des enseignants qui prennent leur travail très au sérieux et qui examinent

chaque dossier avec la plus grande bienveillance. L'Université Paris Nanterre n'a pas de pratiques discriminatoires. Cet article de presse contient des éléments diffamatoires : il n'y a pas de répression politique des mouvements étudiants comme le montre la liberté d'expression adoptée en instance.

## II – ÉLECTIONS

### Élection des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

La section disciplinaire compétente à l'égard des usagers était restée incomplète lors du dernier CAC. Il manque :

- Deux représentantes des professeurs des universités, de sexe féminin ;
- Deux représentants des professeurs des universités, de sexe masculin ;
- Une représentante des maîtres de conférences ou personnels assimilés, de sexe féminin ;
- Un représentant des maîtres de conférences ou personnels assimilés, de sexe masculin.

M. ROLLAND, en tant que président de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers, souligne que la contrainte temporelle est restreinte grâce à l'appui de la DAJL<sup>4</sup> qui accompagne l'instruction des dossiers.

Mme GADOT et M. DEMICHEL sont candidats.

*Les résultats du vote sont les suivants :*

**Le Conseil académique élit à l'unanimité Mme GADOT (collège A) comme membre de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.**

**Pour : 19  
Aucune abstention**

**Le Conseil académique élit à l'unanimité M. DEMICHEL (collège B) comme membre de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.**

**Pour : 16  
Aucune abstention**

M. ROLLAND se demande si le maintien de la mention « section disciplinaire » sur les relevés de notes tout au long de la procédure, quitte in fine à obtenir une relaxe, ne porte pas atteinte à la présomption d'innocence.

La Présidente le remercie de soulever ce problème.

Mme CHAMPEIL-DESPLATS estime que le sujet se posera moins en raison du travail fait sur les délais, mais il s'agit d'une question de principe qui mérite d'être posée.

Pour Mme PEREIRA DOS SANTOS, il s'agit d'un non-respect de la présomption d'innocence au vu des délais de traitement, car cela empêche des étudiants de valider, les force à redoubler ou les pénalise sur les plateformes. Elle évoque les étudiants avec des titres de séjour qui courrent le risque de ne pas avoir de renouvellement de titre de séjour ou une OQTF<sup>5</sup>. Certains prennent la procédure du « plaider coupable » à cause des retards, ce qui bafoue leur droit à la défense. L'UNEF a constaté de nombreuses irrégularités.

La Présidente précise qu'un point sera fait hors de la séance. Il s'agit d'une vraie question pour les étudiants.

Mme PEREIRA DOS SANTOS ajoute que l'UNEF a demandé un rendez-vous auprès de la vice-présidente aux affaires juridiques.

Mme CHAMPEIL-DESPLATS confirme que cette demande a été acceptée.

<sup>4</sup> Direction des affaires juridiques et institutionnelles.

<sup>5</sup> Obligation de quitter le territoire français.

### III – INFORMATIONS

#### Présentation des modifications apportées aux clauses des conventions internationales (respect des principes fondamentaux de l'ESR et protection des personnes/protection des données personnelles)

M. BODEAU-LIVINEC explique que ce travail de révision des modèles de convention a été effectué à partir du constat que ces conventions avaient des défauts sur la question de la résolution des litiges et qu'il fallait les adapter à des contraintes de plus en plus importantes, notamment en matière de libertés académiques, de lutte contre les VSS<sup>6</sup> et de respect des principes éthiques. La clause antérieure de résolution des litiges renvoyait à la loi française ; ils se sont alignés sur la loi du for défendeur – modèle le plus couramment utilisé par les universités. Il attire l'attention sur la généralité volontaire des dispositions de l'article 5 et sur le droit de suspendre ou de résilier unilatéralement la convention, qui permettra une protection supplémentaire si un étudiant fait l'objet de poursuites sur un campus étranger. L'article 6 indique expressément que l'établissement est soumis au RGPD<sup>7</sup> et que toute transmission des données relatives aux usagers et personnels de l'université est subordonnée au respect de ces réglementations.

La Présidente les remercie pour ce travail conjoint de remise à jour.

#### 4) Information sur le projet de statut de la personne élue, désignée, nommée

Mme CHAMPEIL-DESPLATS rappelle qu'un groupe de travail a été mis en place fin avril. Ce statut portera sur les principes communs avec une extension du champ d'application assez large ; la transmission de documents et l'obligation – ou non – de confidentialité ; l'organisation des temps de parole qui donne beaucoup de responsabilités aux présidents de séance : les droits et contreparties applicables aux élus en fonction de leur qualité ; les moyens donnés aux élus (listes de diffusion, bureaux, affichages). Ce groupe de travail, composé de sensibilités et de points de vue très différents, a été un bel exercice d'écoute. Les discussions finiront certainement début septembre.

Mme MARTI signale que les articles sur la confidentialité et le temps de parole ont été retoqués par le groupe de travail, car les syndicats se sont opposés au fait d'interdire aux élus de communiquer sur les échanges et documents avant que les procès-verbaux ne soient votés et à la restriction du temps de parole. Elle estime que la présidente a peur de l'expression des oppositions d'où ce statut qui tombe en même temps que des coupes budgétaires très importantes. Elle note que ce groupe de travail est consultatif.

La Présidente répond que les discussions ne sont pas terminées. Ces propositions seront examinées par les membres des instances concernées. Elle salue tout le travail effectué.

#### 5) Bilan de l'année universitaire 2024-2025 du plan d'action sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la non-discrimination

Ce point est reporté.

*L'ordre du jour étant épousé, la séance du Conseil académique de l'Université Paris Nanterre est levée à 14 h 25.*

Le Secrétaire de séance

Société H2COM

La Présidente de l'Université

Mme ROLLAND-DIAMOND



<sup>6</sup> Violences sexistes et sexuelles.

<sup>7</sup> Règlement général sur la protection des données.